



JOURNAL PATRIOTIQUE
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE;

Du Dimanche 11 septembre 1791.

Liberté & Vérité.

Administration du département.

Les administrateurs du directoire du département , étant presqué tous électeurs & obligés de donner tous leurs momens aux séances de l'assemblée électorale , il ne nous est parvenu de leur part aucun arrêté ni adresse . Nous allons suppléer cet article par un discours adressé à tous les peuples de la terre .

A

CITOYENS,

L'auteur de la nature, en donnant la raison à l'homme, a voulu déjouer la politique barbare de tous les tyrans oppresseurs des générations. Sa bonté paternelle a établi entre les habitans de l'univers, à quelque distance qu'ils se trouvent placés les uns des autres, des rapports sacrés, de secrètes intelligences : en un mot, il les a doués de cet instinct heureux, qui leur découvre bientôt la nécessité d'entretenir ensemble un commerce de bienveillance & de fraternité. Les mêmes droits, les mêmes devoirs leur sont communs ; leurs droits reconnus ou plutôt rappelés dans la sublime préface de la constitution française, sont la liberté, l'égalité, la résistance à l'oppression. Leurs devoirs sont écrits au fond de leurs coeurs, comme dans une charte immortelle, par la main même de celui qui les a formés ; ils consistent dans le respect pour les droits de leurs semblables, dans la douce tolérance, dans cette charité sociale, universelle, qui embrasse tous les hommes, tous les temps, tous les lieux. De ces premiers devoirs découle nécessairement l'obligation sainte de répandre, de publier les vérités que chacun d'eux croit utiles au bonheur du genre humain.

La suite aux numéros prochains.

LISTE
DE MM. LES ÉLECTEURS
DU DÉPARTEMENT
DE LA DORDOGNE.

DISTRICT DE PÉRIGUEUX.

CANTON DE PÉRIGUEUX.

Vingt-cinq Électeurs.

MESSIEURS,

Peyssard.	Labadie.
Courtois.	Brugière.
Bardon.	Villefumade.
Fournier, notaire.	Silain, curé.
Chambon aîné.	Pontard, évêque.
Giry.	Bardet.
Delchamps.	Chrétien.
Lamarque.	Reveillhas.
Lavergne.	Martin.
Suquet.	Baudet.
Migueteau.	Pipaud aîné.
Gilles-Duroc.	Gilles-Lagrange.
Lagarde fils.	

CANTON D'ANTONNE.

Cinq Electeurs.

Merlhie.
Chaminade.
Negrier.

Larue fils.
Bonhomme fils.

CANTON DE ST. PIERRE-DE-CHIGNAC.

Onze Electeurs.

Royères , Maire.	Lalot.
Lafon , maire.	Loubiat.
Aublant , notaire.	Vigier.
Vigier , maire.	Nadal.
Pomarel.	Lassaigne , maire.
Dumas , commandant.	

CANTON DE VERGT.

Douze Electeurs.

Laterrière.	Castaing , notaire;
Lafosse aîné.	Bruneaud , maire.
Lafon-de-Prouilhac.	Senailhac.
Lasfaux , juge de paix.	Gourcy.
Tabanon.	Lasfaux - Garrigue.
Faurie - Barradis.	Eymery.

CANTON DE GRIGNOLS.

Neuf Electeurs.

Chancogne , maire.	Labat , commandant.
Labat , maire.	Labat , juge de paix.

L'espinaſſe.
Boſt, maire.
Deymier.

Allemandou-Lamothe,
Allemandou - Gene-
briéras.

CANTON DE BRANTOME

Dix Elecateurs.

Boiffat, docteur en Monsalard, maire
médecine.
Bussière.
Nicot.
Maignaud.
Bourgoin, maire,

Balan - Laccombe.
Vendriex.
Lacoste, curé.
Bonneau-Lamonerie.

CANTON DE ST. ASTIER

Quatorze Elecateurs.

Petit.
Jay.
Lavaure.
Dumaine fils.
Roulet, maire.
Lacœuille.
Doche.

Aujoy.
Gintrac ainé.
Sudrie, maire.
Gintrac-Desgranges.
Descouts, maire.
Reynaud.
Linard.

CANTON DE LILLE

Dix Elecateurs.

Sirventon.
Tailleférie.

Buiffon.
Fargeot.

Beyney. Mazeau.
Miallon. . .
Simon de Combe- . .
Couyère. . .

CANTON D'AGONAC.

Huit Electeurs.

Pouchon. Veyry.
Chartrouille. Montagut.
Laterrade. Hyver.
Boie - des - Barrières. Saignac.

TOTAL Cent quatre Electeurs.

DISTRICT DE SARLAT.

CANTON DE SARLAT.

Dix-neuf Electeurs.

M E S S I E U R S ,

FOURNIER, secré- du district.
taire du district. Bretenet, médecin.
Lachaud, officier mu- Sepiere, juge du tri-
nicipal. bunal.
Tassain. Gamot, curé.
Gilet, procureur de la Juge, greffier.
commune. Vayssiere, négociant.
Pigeon, administrateur Saulou, hom. de loi.

5
Guayraud, pr.
Lescure, juge.
Lavialle, négociant.
Borie, accusé public.

Nayes.
Fauvel.
Maraval fils.
St. Rome, administr.

CANTON DE DOME.

Seize Electeurs.

Lalande ainé.
Lacroix de Castelnaut.
Beaulieu, président du district.
Vielmon, hom. de loi.
Antonin, chirurgien.
Lapeyre.
Taillefer, administrateur du district.

Montalieu.
Langlade, chirurgien.
Sarlat.
Fleurat.
Lacroix fils.
Andrieu, négociant.
Saintoux.
Besse.
Vicq.

CANTON DE SALAGNAC.

Onze Electeurs.

Lavigerie.
Delpy ainé.
Delpy jeune.
Lagrange.
Borredon.
Delmas.

Chanal.
Picouyou.
Chaudru.
Gouzon.
Larnaudie, notaire.

CANTON DE CARLUS.

Neuf Electeurs.

Labrousse, juge de p.
Lisle.

Renaud ainé.
Renaud, médecin.

Bourdet, administ. gnac.
Gaigtebé. Bousquet.
Andrieu, de Veyri. Sourzat.

CANTON DE DAGLAN.

Dix-huit Electeurs.

Tremoulet, maire.	Lafon Lastreille.
Agrafel, offi. mun.	J. B. Maraval, maire.
Gibily, offi. mun.	Lavialle.
Gibert, médecin.	Deltour.
Bocquet, maire.	Lapeyrade, notaire.
Marières.	Lacombe.
Lacoste, commandant.	Maury.
Sepiere, commandant.	Boudet.
Carrié de la Devezé.	Delpach, maire.

CANTON DE ST. CYPRIEN.

Seize Electeurs.

Lacroix, ainé.	Mouyanne.
Lanseplene.	Laplanché.
Pigeon Darrial.	Formigier.
Chabane pere.	Sarlat-de-Lugagnac.
Jardel.	Lagrange - Pigeon.
Lacombe de Petibos.	Lacoste - de - Laval.
Duplassial.	Laval-de-la-Peyrière.
Barry-de-Bezenat.	Prunis.

CANTON DE MARQUAY.

Dix Electeurs.

Robert-Mercier.	Jos. Mercier, administ.
Lacombe.	Jean Debat.

Monet.

Sanfourche, maire.

Lacarie.

Lassudrie.

Duport.

Delalbré.

TOTAL Quatre-vingt-dix-neuf Electeurs.

DISTRICT DE BERGERAC.

CANTON DE BERGERAC.

Dix-neuf Electeurs.

M E S S I E U R S ,

PINET ainé.

Mergier.

Vigier ainé.

Nainfac, négociant.

Serres fils.

Lalande-Biran, hom.
de loi.

Boyer.

Couderc, administra-
teur du départem.

Gast, homme de loi.

Gagnayre, notaire.

Peyvieux, homme de
loi.

Pinet jeune, juge de
paix du canton.

Dumoulin.

Lanauve, négociant.

Gravier, commis-
snaire.

Villeponoux, maire
de Bergerac.

Dussumier, jeune.

Boissou-Beauvallon.

Ponterie-Escot, prési-
dent du district.

CANTON D'EYMET.

Dix Electeurs.

Pierre Teyssonnière. Clarant.

B

Moutard-Lespille cad. maire d'Eymet.
Boissière, notaire. Rambaud-de-Rouffet.
Feuille, maire de St. Laval de St.-Capraise.
Aubin. Bontemps de S. Aubin.
Mathieu Carquet, P. Perry de Razac.

CANTON DISSIGEAC.

Dix Electeurs.

Goynard.	Chaumont, de Faux;
Lalane fils.	Tarnau, de Faux.
Lespinasse, Maire de	Bouyssou de Queyrac;
Boisse.	Bouquier de Madalary.
Cop, médecin.	Lespinasse - Fonvive
Laramière.	cadet.

CANTON DE RIBAGNAC.

Huit Electeurs.

Couture, c. inv.	Santours, off. mun.
André Pauzat.	Duqueyla, maire.
Baysselance, notaire.	Grandpré-de-Fenis.
Vergniaud.	Delperier, maire.

CANTON DE MONTAGNAC.

Douze Electeurs.

Jarlan, maire.	Despaques, juge de
Boussenot-de-Canaud.	paix.
Cantalaube.	Descombes, maire.

Moran, Larigaudie.
Lhoreille , command. Baillot , commandant.
Labatut , cap. com. Desgraves, ch. de S. L.
Eyguière , notaire roÿ.

CANTON DE CUNÈGES.

Douze Electeurs.

Rivière ainé. Mourgues-Lafoustaïba.
Cousseau - Labarthe Rabier.
maire de Gageac.
Pauvert-Lachapelle. Mourgues - de-Pégon-
tier , maire de Pom-
port.
Ramond - du-Garry , Secondat.
maire de Puyguil.
Rougier , notaire. Boynard père.
Bontemps , maire. Quintin oncle.

CANTON DE LA FORCE.

Treize Electeurs.

Dejean-de-Sable. Fumouse fils.
Gast de la Force. Bourguignon , de Gar-
Bonnet-Larbogne. donne.
Salaud , cap. de nav. Deschamps , de Cam-
Bonnet , juge de paix. balon.
David-Riandolle. Michel Bouyssavie.
Lajugie , greffier. Beauduc.
Imbert , négociant.

CANTON DE LA LINDE

Douze Electeurs.

Gaillard-Laumede. Masserouse-Birat.

15

Ansel , homme de loi.	Mathias , maire.
Fressange Dumaine.	Rambaud.
Fressange-Sauve-bœuf.	Carrier Saint-Marc.
Rigal Marsaler.	Dechamp fils.
Lalande-Dechamp.	Marot.

CANTON DE LIORAC.

Dix Electeurs.

Lascoupe jeune.	Cavarroque.
Richard jeune.	Fayette-Pressignac.
Blandineyre , curé.	Grezel.
Lambert-de la Léotardie.	Meynardie de la Basserie.
Gontier-Durozier fils.	Lamothe , curé.

TOTAL Cent six Electeurs.

DISTRICT DE NONTRON.

CANTON DE NONTRON.

Quatorze Electeurs.

M E S S I E U R S ,

M AZERAT , V.-P. Pastoureaud , médecin.	Forien - Des - Places , juge.
Boyer aîné , administrateur du département.	Chatillon , accus. pub. Duboffrand , h. de loi.

Faurien Villopré, juge. Fourien, curé.
Mazera Delord, com- Durand de Nouillac,
missaire du Roi. préf. du district.
Pirronneau, citoyen. Mazière, citoyen.
St. Martial, procureur général-syndic. Beynaud Bellefond,
homme de loi.

CANTON DE MAREUIL

Six Electeurs.

Petit Cheillat, admi- Chancel Lavalade:
nistrateur du district. Aubin Descourades
Defrance fils, suppl. fils, hom. de loi.
Labrousse, ci-devant Beaupré Dugour, m.
religieux.

CANTON DE LA ROCHE-BEAUCOURT

Quatre Electeurs.

Bussière. Janet Lasfons, com.
Lafon fils, chirurgien. mandant.
Fleurian.

CANTON DE SAINT-PARDOUX

Onze Electeurs.

Laplassade, maire. Planchard Lavallète,
Milet Delage. homme de loi.
Dubreuil. Desnoves.
Grandpré. Duchaffaing, adminis-
Barbi. trateur du directoire.
Desbordes. Judet Cantecorps.
Magnac.

74

CANTON DE JAVERLHAC.

Huit Electeurs.

Vallade Lascaux.	Lagrelière, maire.
Désminades, officier municipal.	Descazes, maire.
Masfrand, maire.	Bouthinon, administrateur du directoire.
Vallade ainé.	Forestier, maire.

CANTON DE BUSSIÈRE-BADIL.

Huit Electeurs.

Feuyas St. Sauveur,	Roumejoux, officier commandant.
Vetneilh, président du district.	Masfrand, capitaine.
Couché Dumaine,	Giry, officier mun., officier municipal.
	Lajamme Belleville.
	Janet Lasfons, maire.

CANTON DE CHAMPAGNAC DE BEL AIR.

Neuf Electeurs.

Champeau ainé, com- mandant.	Arboneau Chabane, Dumas Desplantes.
Lavenaud, curé.	Dubois.
Daimat, curé.	Meneflier.
Prévot Larolphie.	Chevalier.

CANTON DE ST. PHELIX.

Six Electeurs.

Vallete, maire.	Duverneuil dit Jean- dinet.
Dereix, notaire.	Verdenau.
Grimaud, médecin.	
Palange.	

TOTAL soixante-six Electeurs.

DISTRICT D'EXIDEUIL.

CANTON D'EXIDEUIL.

Onze Electeurs.

MESSIEURS,

M ORTEYROL	président du trib:
Soulelie.	Beauregard, h. de loi
Dumas, curé de Saint-	Vignéras, receveur.
Martin.	Teillat, administrateur
Roux Fasilliat.	du département.
Cavailhon, juge de p.	Barbari Durepaire.
Debregeas Laurenie,	Beauregard , ancien
procureur-syndic.	curé de Clermont.
Devaud Lacombe ,	

CANTON DE THIVIERS.

Seize Electeurs.

Debregeas, h. de loi.	de loi
Ventou Lapeyriere ,	Bourdineau , com.
commandant.	Thuillier , négociant.
Lasescuras - Lépine ,	Lariviere fils , h. de loi.
Médecin.	Rochefort , administrateur du départ.
Fonfroide.	Vailler.
Gaston Bonneau.	Bourdineau , h. de loi.
François Clergeau.	Louis Gaillard,
Jean Juge.	Dubù.
Noël Dupeyrat hom.	

CANTON DE JUMILLAC.

Douze Electeurs.

Faye.	Fleurat, notaire.
Bonhomme-Lapouya-de.	Puisse.
Ouzeau.	Judé-Lacombe.
Millet-Beaudouï.	Garreau.
Elie Joniet.	Montet-Latrade.
Ventou-Lacombe.	Jean Cabirol.

CANTON D'HAUTEFORT.

Onze Electeurs.

Bosvieux.	Vilotte.
Leclerc.	Lagorce.
Reynaud, notaire.	Laclautre de Cubas.
Demazeau, juge de p.	Boislavy.
Lajourdonie Rafaillac.	Mongibaud-Raffailla
Reynaud-Bernaud.	

CANTON DE DUSSAC.

Dix Electeurs.

Pouquet, juge de p.	Teyssiére Puiffrand fils.
Darnet de Lanouaille.	Bonneau de Saint-Sulpice.
Laguionnie, com.	
Maloubier.	Parot - Labaradas.
Etienne Bon.	Gay - Lagermenie.
Gabriel Mou lignier.	

CANTON DE SAVIGNAC.

Neuf Electeurs.

Versaveau, adm. du d.	Barbansey, juge de p.
-----------------------	-----------------------

Roumy l'aîné Sudrie Faugeyras.
Debregeas-Lagreze. Pierre Dupuy.
Pierre Chavoix. Cluzeau de Mayac.
Daniel-Laudinie.

CANTON DE ST. ORSE.

Huit Electeurs.

Roumy du Temple, Lagrefas.
Labrousse. Brachet fils.
Lachaud-Lauqueyssie. Vidal de Létang.
Pierre Reynier. Mater.

CANTON DE CUBJAC.

Six Electeurs.

Gaillard de St. Just. Latour.
Roussarie. Lauffinotte.
Gargau. Pouyaud.

TOTAL Quatre-vingt-trois Electeurs.

DISTRICT DE MONTIGNAC.

CANTON DE MONTIGNAC.

Dix-sept Electeurs.

M E S S I E U R S ,

L A C O S T E .
Mournaud.
Baugerie.
Merilhou-Charveix.
Merilhou.

Noël, curé de Montig.
Labrousse-Duchapial.
Lafon.
Lathoumetie.
Berbessou.

C

Girou-Lafage.	Rupin;
Labrousse, command.	Lacheze.
Chapgier.	Laprandie.
Deljaric.	

CANTON DU BUGUE.

Douze Eleuteurs.

Dutard.	D'Artensec.
Andrieux.	Lortal.
Albuchet.	Maison neuve.
Freytet-Antignac.	Gontier.
Antignac.	Senailhac.
Dubreuil.	Marty.

CANTON DE TERRASSON.

Treize Eleuteurs.

Brossard fils.	Mayaudon.
Delmas.	Dupont.
Delon.	Lacoste.
Limoges-Naguirat.	Bouquier.
Pestourie.	Valette.
Limoges, p. synd.	Gauthier.
Lapeyre.	

CANTON DE TENON.

Douze Eleuteurs.

Lafarge.	Chabanes.
Coyral.	Lajugie.
Plazanet.	Petit.
Leymaries.	Feregaudie.
Vergnon.	Rouvet-Lanoix.
Passemar.	Grand.

CANTON DE LA CASSAGNE.

Douze Electeurs.

Laflaquière.	Tassaint.
Geoffre.	Lagorse.
Lacombe - Grange-neuve..	Sorbier.
Salviat.	Monégier.
Larnaudie.	Poujade.
Tassaint-Dupont, M.	Larnaudie.

CANTON DE ROUFFIGNAC.

Onze Electeurs.

Fournier.	Dufrayssie.
Bouyssou.	Lacarolie.
Geneste.	Mazel.
Martini-Maisonneuve.	Bellet.
Fournier-Deschamps.	Lafarge.
Dalbavie-Laborde.	

CANTON DE LA BACHELLERIE.

Huit Electeurs.

Laflaunie.	Pichon-Lagrave.
Larivière-de-Boredon.	Lagrange-Demauz.
Dubreuil.	Debet-Larivière.
Froidefon.	Blusson.
St. Georges.	

TOTAL Quatre-vingt-cinq Electeurs.

DISTRICT DE RIBERAC.

CANTON DE RIBERAC.

Dix-neuf Electeurs.

MESSIEURS,

D UFRESSE.	Serbat.
Lacour pere.	Lamartinie.
Pluchard.	Gui Bordier.
Soubiran jeune.	Courcelle-Labrousse.
Lapeyriere.	Antoine Leonardon.
Limousin fils.	Meynard.
Fargeot.	Annet Leonardon.
Laborie Fayolle.	Dupuy.
Leonard Trouba.	Dubreuil fils.
Brunet.	

CANTON DE VERTEILLAC.

Onze Electeurs.

C oulombeix.	Lafon-Chatillon.
Brunet.	Lataille.
Mazeau.	Maison-Neuve.
Beaunoir.	Laclaud.
Laplante.	Rigal-Esteve.
Lavergne.	

CANTON DE SAINT-VINCENT.

Huit Electeurs.

S avy-Binlou.	Besse.
Lebas de Lacour.	Dalesme-Meycourby.
Mariaud.	Fourgeaud cadet.

Maniere. Rougier.

CANTON DE LA TOUR BLANCHE.

Sept Electeurs.

Grand de Lafaurie. Champernaud.

Coulombeix des Grzes. Aupetit.

Goumondie. Grand de Lamothe.

Chaumette de Lapouse.

CANTON DE MONTAGRIER.

Treize Electeurs.

Dujarric. Parade-Lagorce.

Dubost. Simon-Lagorce.

Durieux, notaire. Fargeot de Lagane.

Bora, p. synd. Guichard.

Durieux, secrétaire. Dumonteil-Lagreze.

Lavaure. Lamy du Bos - du Puy.

Brachet.

CANTON DE CHAMPAGNE.

Huit Electeurs.

Bargeiron de Rochac. Goreaud, h. de loi.

Boulanger. Ganivet de Boisneuf.

Fondou Dufourbier. Lacombe du Recours.

Jeauvinaud. Offrion.

CANTON DE SAINTE-AULAYE.

Douze Electeurs.

Moreau. Jouffrey.

Cruchier. Pontard.

Ganivet. Gouaud.

Champagne-Lacombe. Girad.

27

Labrouffe-Fombelle. Lableretie;
Villedary. Chagnaud.

CANTON DE LA ROCHECHALAIX.

Trois Electeurs.

Galaup ainé. Lajeunie.
Galaup jeune.

TOTAL Quatre-vingt-un Electeurs.

DISTRICT DE BELVÈS.

CANTON DE BELVÈS.

Quatorze Electeurs.

M E S S I E U R S,

JAUBERT. Vigier ainé.
Grenier fils. Montet-Laval.
Poufargues fils. Gibiat.
Vigier-Saint-Cernin. Martiny.
Ferriol. Landon.
Roussel. Delfau.
Lavergne, p. synd. Fauvel.

CANTON DE BEAUMONT.

Onze Electeurs.

Laval-du-Bousquet. Fourcal.
Melon. Loiseau.

Durand.	Lamerigné.
Souffleteau.	Ters.
Bouscaillou,	Goudal.
Choisy.	

CANTON DE CADOUIN.

Huit Electeurs.

Castaing.	Fregere.
Boissain.	Lacoste fils.
Gouyon-Salevert.	Lafirolie.
Matasse.	Salevert.

CANTON DE LIMEUIL.

Treize Electeurs.

Souilhac	Raymond-Blondel et
Ladevese.	Paul Lajugie.
Murat.	Laveyssière-de-Chan-
Hericor.	tegrel.
Linarés-de-Vandure.	Lagenèvre.
Hervés.	J. B. F. Pelissier.
Delteil de-Bonnemort.	Brou.

CANTON DE MONTFERRAND.

Sept Electeurs.

Royneau-Lagrange.	Taillefer.
Royneau-Pecharny.	Rogier.
Pourquery.	Bousquet.
Chantal.	

CANTON DE MONTPASIER.

Neuf Electeurs.

Lafage.	R. Fabre.
Laplene-Rouquet.	Giffon.
Mataly-Matan.	Fournier-Gorre.
G. Langer.	Lasserre fils.
Laplene fils.	

CANTON D'ORLIAC.

Cinq Electeurs.

Delcer.	Cangardel.
Sirey, vic. de l'évêque.	André Delairé.
J. Delvalat.	

CANTON DE VILLEFRANCHE.

Neuf Electeurs.

Sarlat.	Et. Laquerié.
Camassel.	Antoine Gigognoux.
Roynau , curé de Saint-Cernin.	Lagrelé.
Rigal-Peyru , curé de Mascivolles.	J. Amblar.
	J. Delmas.
	Ant. Carcenac.

TOTAL Soixante-seize Electeurs.

27

DISTRICT DE MUSSIDAN.

CANTON DE MUSSIDAN,

Douze Electeurs.

M	oreau-St Etienne.	Pommerie.
Pontard , chirurgien.	Voulgre.	
Pontard , notaire.	Magardeau - Saliniere.	
Chivale pere.	Magardeau des Sou-	
Laprade.	chets.	
Ladeuilh.	Magardeau , maite.	
Lessalles.		

CANTON DE VELLINE.

Six Electeurs.

St. Avit-Brichaud.	Boutethie.
Berjon.	Thuilier.
Pinet.	Bernard.

CANTON DE SAINT - MEARD.

Sept Electeurs.

Faure des Roches,	bonnefin jeune.
Laroumagere,	Durand.
Dambier.	Mouru de Lacotte.
Tourou.	

D

25

CANTON DE MONPON.

Quatorze Électeurs.

Lamarque.	rier-Tombati
Chambaudie.	Rapport.
Jourdain second.	Chadeau.
Bouchou , h. de loi.	Rozingana fils.
Becheau , juge.	Delage.
Chereau.	Moulinier-Lagrave.
Becheau.	Chereau jeune.
Mirambeau - du - Ter-	

CANTON DE VILLEFRANCHE.

Huit Électeurs.

Bucherie.	Arquier.
Durand Labarthe.	Bouneau-nenet.
Deseymeris chirurg.	Causit du Durand.
Lafaye.	Matignon.

CANTON DE NEUVIE.

Onze Électeurs.

Godefroy-Sandilhon.	J. chevalier Dujaric.
Eymeric, chevalier du	Bornet du fraise.
Buc.	Majurie.
Bernard Bleynie.	Délord Pui-de-pont.
Pierre Simon.	Faure fils , chirurgien.
P. Blaynie Lagrave.	Dauriac.

CANTON DE LA MOTHE MONTREVEL.

Sept Electeurs.

Borie.	Dauzereau.
Duvignaul.	Marche.
Benoit ainé.	Grosse-forge.
Métivier-Mazaren.	

CANTON DES LESCHES.

Neuf Electeurs.

Delord Notaire.	Jean Faure.
Teyssandier Médecin.	Mazière Jeune.
Aubertie fils.	Flayat père.
Reymondie-Laserre.	Tournerie.
Chassagne-Viròl.	

Récapitulation.

TOTAL des Districts. 9

TOTAL des Cantons. 72

TOTAL des Electeurs. 774

Assemblée nationale.

Du 30 août 1791. Il est décreté que la nation a le droit imprescriptible de revoir sa constitution quand il lui plait : mais l'assemblée croit qu'il est de l'intérêt général de suspendre ce droit pendant trente ans.

Le trois septembre , l'article a été définitivement décreté ainsi qu'il suit :

L'assemblée nationale déclare que la nation a le droit imprescriptible de changer sa constitution , & néanmoins , considérant qu'il est plus conforme à l'intérêt national d'en user seulement par les moyens pris dans la constitution , lorsque l'expérience aura prouvé que les changemens sont nécessaires , décrète qu'il y sera procédé ainsi qu'il suit :

La quatrième législature revisante sera composée de 249 membres de plus que les législa-

tures ordinaires. Ces 249 membres se retireront après le travail de révision ; ils ne pourront participer aux objets de législation.

Les membres de l'assemblée de révision, prêteront individuellement le serment de se borner à statuer sur les articles constitutionnels qui lui auront été indiqués par les trois législatures précédentes.

Les actes de l'assemblée de révision seront indépendans de la sanction du roi.

Les décrets rendus par l'assemblée nationale constituante, & qui ne sont pas dans l'acte constitutionnel, seront exécutés comme lois.

L'assemblée nationale déclare que la constitution est terminée, & qu'elle ne peut y rien changer.

L'acte constitutionnel sera imprimé le plus tôt possible, & envoyé aussitôt à tous les dépar-

temens ; à toutes les administrations & à toutes les municipalités.

Il sera institué des fêtes nationales pour entretenir la fraternité entre les citoyens, l'amour de la patrie & le respect pour la loi.

Il sera fait un code de lois civiles communes à tout le royaume.

La députation nommée pour présenter la constitution au roi, s'est rendue chez lui & M. Thouret a dit :

Sire, les représentans de la nation viennent offrir à la sanction de votre majesté l'acte constitutionnel, qui consacre les droits imprescriptibles du peuple français, qui maintient la vraie dignité du trône, & qui régénère le gouvernement de l'empire.

Le roi a répondu :

M. M. Je vais examiner la constitution que

L'assemblée nationale vous a chargé de me présenter. Je lui ferai connoître ma résolution, après le délai le plus court qu'exige l'examen d'un objet aussi important. Je me suis décidé à rester à Paris, & je vais donner au commandant général de la garde nationale parisienne, les ordres que je croirai nécessaires pour le service de ma garde.

Nouvelles du jour.

Périgueux. Le régiment ci-devant Toussaint passa ici jeudi dernier, vénant de Montauban & allant à Bayeux. Nous ne saurions rendre un trop bon témoignage du patriotisme des individus qui composent ce régiment. En arrivant, ils arborèrent les cravates aux trois couleurs, & leur musique joua l'air favori des patriotes, *ça ira*. Notre garde nationale fut les recevoir en corps, & ils furent reçus au milieu des applaudissements réitérés de tous les patriotes. Le soir, cinq de leurs officiers

55

le rendirent au club, & témoignèrent qu'ils étoient bien sincèrement les amis de la constitution. Il est vrai que les soldats nous rappor-terent qu'ils étoient tous les cinq du nombre de ceux qu'on appeloit sous l'ancien régime, officiers de fortune, & qu'aujourd'hui les gens sensés appellent officiers de mérite. Nous avons été très mortifiés qu'ils n'aient pas séjourné, parmi nous au moins une journée, pour leur témoigner plus particulièrement notre estime.

L'assemblée électorale du département de la Dordogne, met dans ses opérations la plus grande célérité. Elle a déjà nommé six députés, qui sont MM. Pontard, évêque constitutionnel, président de l'assemblée ; Taillefer, médecine de la ville de Domme, Pinet ainé, de la ville de Bergerac ; Verneuil, de Nontron ; Roix Fazillac, d'Exideuil ; & Lacoste, médecin, de Montignac. Le choix de ces hommes notables membres, est bien propre à nous rassurer sur le sort de la constitution.

AVIS DIVERS.

A VENDRE. Du vin vieux en bouteilles de St Emilion.

D'excellent café à 26 sols la livre.

S'adresser pour ces deux objets au sieur Sauveterre ainé, rue port-de-grolé.